

1

LA POLITIQUE : UNE HISTOIRE D'HOMMES

Aujourd'hui, l'idée persiste encore selon laquelle la politique est une chose bien trop importante pour les femmes, qu'il s'agisse d'agir politiquement dans le cadre d'un véritable mandat ou de pouvoir exprimer une opinion reconnue sur la question. Comme si, de manière évidente et quelles que soient les situations des unes et des autres, la politique était forcément une histoire d'hommes. En a-t-il toujours été ainsi ? À étudier de plus près la question au cours du temps comme à travers l'espace, il apparaît que l'Histoire tend en effet à être dominée par l'action et l'empreinte des hommes, et que la politique est certes une Histoire d'hommes même si des sursauts et des combats nuancent leur prédominance.

A. Les étapes historiques

L'Histoire apparaît à nos contemporains comme celle d'une forte domination des hommes depuis les origines, jusqu'aux bouleversements observés au XX^e siècle avec les mouvements féministes. Mais croire que l'Histoire suivrait une progression linéaire et progressiste, de la misogynie des obscurs temps

barbares et moyenâgeux jusqu'à l'égalité des sexes prônée au XX^e siècle, est un leurre. Notre Histoire est au contraire jalonnée de femmes qui ont occupé les plus importantes fonctions de pouvoir et même gouverné, et a connu quelques grandes inflexions au cours du temps, qui ne font pas forcément des siècles les plus proches de nous les plus « égalitaires ». En l'occurrence, entre les V^e et XVII^e siècles, les femmes évoluent dans une société où la mixité est bien plus grande que qu'on ne saurait l'imaginer aujourd'hui, et où le phénomène des femmes au pouvoir est pour les contemporains de l'époque quelque chose de relativement banal.

Cependant, à partir des XII^e et XIII^e siècles, les discours sur l'infériorité et l'incapacité des femmes commencent à monter en puissance, et progressent au cours des siècles suivants. Ils constitueront un terreau favorable lorsque la « loi salique » sera ré-exhumée au XIV^e siècle par les juristes de la dynastie des Valois afin de légitimer l'exclusion des femmes à l'accès au trône de France. Cette idéologie en faveur d'un « ordre masculin » dans lequel les femmes sont dévalorisées, reléguées et dominées se formalise ensuite réellement à partir de la Révolution française, pour se rigidifier au cours du XIX^e siècle. Il est ensuite brusquement remis en cause au XX^e siècle, notamment via les bouleversements des années 1960.

1. Un pouvoir historiquement réservé aux hommes

Nicole Loraux indique dans son ouvrage *Les enfants d'Athéna : idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes* (Maspero, 1981) que la cité grecque se serait construite « sur » l'exclusion des femmes, défaite pour les femmes qui se serait articulée dans le même temps avec une victoire du « féminin ». Pour Françoise Gaspard, « la cité grecque, premier modèle de la démocratie, si souvent invoqué par les républicains et les révolutionnaires français, les excluait radicalement. Et presque autant la république romaine ». En un mot comme en

cent, les femmes ont toujours été mises à l'écart du pouvoir politique, même lorsqu'elles ne sont pas pour autant exclues de toute forme de pouvoir, comme à Rome, où « loin d'être une mineure brimée, la femme romaine tient une place éminente notamment pas le biais du sacré ».

Cette exclusion doit beaucoup, en France, à l'expression d'une certaine misogynie, même si tout ce que l'on connaît aujourd'hui du discours de dénigrement du sexe féminin, qui sert de fondement à leur domination comme à leur exclusion du pouvoir politique, est encore loin d'être construit. Il ne l'a été, en effet, que dans les trois derniers siècles de notre histoire. Les femmes évoluent avant cela dans une société dans laquelle elles jouissent d'une liberté notable. La loi salique elle-même, présentée comme ayant interdit tout accès au trône de France pour les femmes depuis les Francs Saliens, aura rencontré d'importantes résistances dès le XIII^e siècle. C'est que cette loi salique, est en fait, comme le souligne Éliane Viennot (Tome I de *La France, les femmes et le pouvoir*) un « incroyable mélange de dissimulation, mystifications, mensonges, silences, faux en écriture et autres omissions dont est faite cette histoire — celle de la « loi salique », comme celle, plus générale, des relations de pouvoir entre hommes et femmes en France ». Si la loi salique est donc un faux, elle est pourtant la traduction d'une tendance historique de fond, qui tend à imposer un ordre politique exclusivement masculin.

a. L'« ordre masculin » en marche...

Ce mouvement s'appuie sur un imbroglio de discours misogynes, portés par un groupe social qui aura tenu un rôle majeur dans la construction des États : la clergie.

• Une idéologie misogyne

Au VIII^e siècle avant Jésus-Christ déjà, les ferments d'une idéologie misogyne se développent. Dans sa « *Théogonie* », le

poète Hésiode évoque ainsi la « maudite race des femmes ». En d'autres temps, la « race » des femmes est également suspecte à Philippe Le Bel : « le jugement des femmes est, comme il est dit au premier livre de *La politique [d'Aristote]*, défailant, [...] de même qu'un petit garçon a un jugement imparfait parce qu'il n'atteint pas encore le développement d'un homme adulte ». Évoquant plus spécifiquement la question du politique, il estime qu'« il faut transmettre une telle dignité [la décision politique] à des héritiers masculins de préférence aux féminins parce que le sexe masculin l'emporte sur le féminin par la raison, par la force d'âme et est moins soumis à ses passions ».

Quant à la contribution de Jean Bodin, théoricien politique du XVI^e siècle considéré comme l'initiateur du concept moderne de souveraineté, il théorise ni plus ni moins la domination masculine. Insistant sur la sujétion de la femme et sur sa nécessaire exclusion du trône dans son traité *Les six livres de la République*, il soutient ainsi que « la gynécocratie est droitement contre les lois de Nature ; qui a donné aux hommes la force, la prudence, les armes, le commandement, et l'a ôté aux femmes ; et la loi de Dieu a disertement ordonné que la femme fût sujette à l'homme, non seulement au gouvernement des royaumes et empires, [mais] aussi en la famille de chacun en particulier. » L'idée sous-jacente de ces discours misogynes est en fait, comme nous aurons le loisir de le voir plus avant dans cet ouvrage, que la femme, seule apte à enfanter à l'exclusion des hommes, est ce faisant entièrement dominée et déterminée par cette destinée, exclusivement de toute autre aptitude, exercice du pouvoir politique en tête.

Cette idée d'un ordre politique devant être exclusivement masculin et débarrassé de « l'imbécillité » des femmes ne s'est pas imposée toute seule. Il a fallu pour en imprimer l'empreinte durablement toute l'énergie d'un groupe social structuré par cette pensée misogyne, et auquel l'Histoire donnera l'opportunité de

gagner en pouvoir en même temps que se construit l'État moderne en France. Cette grande cohorte « des ennemis des femmes, ou plus exactement, peut-être, des partisans d'un monde où l'on débat entre hommes des grandes affaires, tandis que les femmes s'occupent des autres et se font oublier, en attendant leurs maîtres » (Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*), ce sera la clergie.

• **Une idéologie portée par un « groupe social » : la clergie**

Ce groupe réunit clercs, religieux ou laïcs, savants, légistes, etc. Il se constitue à partir du XII^e siècle, et s'impose au cours des deux siècles suivants. La société française est alors en pleine mutation, et l'un des changements structurels les plus notables est le développement rapide des villes, dans lesquelles les universités se multiplient à l'initiative conjuguée de l'Église, des villes elles-mêmes et de l'État. Les bataillons d'hommes qui sortent de ces universités seront les artisans de la construction de l'État moderne. « Coulés » dans un même moule, ils se constituent progressivement en un véritable « groupe social », dont le pouvoir s'accroît au fur et à mesure que l'État, ainsi que les villes, ont davantage besoin de ses compétences pour se structurer. D'abord cantonné à la seule tenue des écritures, son champ de compétence s'élargit ainsi progressivement à la gestion des affaires publiques dans leur ensemble.

Le rôle grandissant dans la société de « cette internationale savante qui travailla d'abord au service de l'Église romaine, avant de s'investir dans la construction des États » (Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*) conforte sa position de pouvoir, tandis qu'elle se constitue en groupe homogène, ce à quoi concourt la concentration des lieux d'enseignement — Université de Paris en tête — où les clercs sont formés, comme des lieux d'exercice de leurs compétences. Le « marché du savoir » étant en pleine expansion, ces possibilités d'exercice se multiplient, ce qui conforte leur indépendance vis-à-vis des personnes et

institutions au service desquelles ils mettent leurs compétences. Plus indépendants, plus influents, et formant un groupe cohérent, ils « ont à présent les moyens d'imprimer au monde leur idéal — et notamment leur idéal des relations entre les sexes. »

Voilà qui n'est pas de bon augure pour les femmes... Comme le souligne Éliane Viennot, les hommes qui constituent cette classe montante sont « imbus de leur science, de leur importance, de leur spécificité », et surtout, ils sont « foncièrement misogynes, par formation autant que par intérêt ». Ils sont formés entre hommes dans un univers essentiellement masculin, et rompus à l'étude d'un corpus qui, hérité de l'Église primitive, n'affiche que mépris pour le sexe féminin. Leur haine des femmes est également motivée par la concurrence qu'elles représentent, car les femmes lettrées sont relativement nombreuses dans la société dans laquelle ils évoluent. Deux bonnes raisons pour ces clercs de travailler à l'éviction des femmes.

• Un paroxysme : la chasse aux sorcières

Cette guerre de longue haleine sera sans pitié, comme en attestent les discours sur la démonologie développés à partir du XIII^e siècle par les clercs, et la « chasse aux sorcières » qui s'en est suivie. L'idée en a été que certaines femmes, copulant avec le démon, en retireraient toutes sortes de pouvoirs surnaturels, qu'elles utiliseraient de manière nuisible. Et surtout, comme le note Armelle Lebras-Chopard dans *Le masculin, le sexuel et le politique*, « la puissance des sorcières est en soi chose inquiétante, mais, ce qui est plus grave encore, c'est qu'elle ne joue pas seulement sur la grêle ou les maladies, mais surtout sur les hommes ». Pour Éliane Viennot par ailleurs, « le nouveau discours démonologique vient [...] faire écho aux discours littéraires, pédagogiques, politiques, pour dessiner en creux le portrait du seul personnage féminin tolérable aux yeux du groupe social montant : la femme appropriée et dominée, que ce soit par un

seul homme dans le cadre du mariage, ou par tous dans celui de la prostitution ».

Le phénomène s'enracine dans le XIII^e siècle. Les procès en sorcellerie ne sont alors pas encore aussi nombreux et généralisés qu'ils le seront par la suite, et ils mettent encore en cause autant de sorciers que de sorcières. Mais les choses changent à partir du XIV^e siècle. La sorcellerie devient majoritairement le fait de femmes, et les procès en sorcellerie se poursuivront durant près de quatre siècles, avec un paroxysme au XVI^e siècle. Armelle Lebras-Chopard indique ainsi que « selon les estimations des historiens d'aujourd'hui, [les procès en sorcellerie] auraient concerné pour 80 % des femmes ».

Si cette obsession des démons et des sorcières peut sembler aujourd'hui folklorique, la chose est on ne peut plus sérieuse à l'époque. À la fin du Moyen Âge, la société est en pleine mutation, avec le lot d'inquiétudes, de peurs et de fantasmes que cela implique. Les transformations sociales sont nombreuses, et une nouvelle image de la sexualité émerge, déconnectée de la génération et qui se détache de la finalité que lui avait assignée l'Église : la procréation. Tandis que l'Église lutte donc contre la « chair maudite », les relations hommes/femmes telles qu'elles existaient jusque-là sont remises en cause, et la domination masculine telle qu'elle existait semble ne plus être aussi évidente que par le passé. L'angoisse majeure qui plane dans ce contexte est celle de l'inversion des sexes, et ce faisant de l'inversion des pouvoirs. Parce que le partage du pouvoir semble impensable, le rapport de domination apparaît ainsi comme le seul rapport de pouvoir possible ; le risque est alors que les femmes prennent le pouvoir sur les hommes et les dominent (Armelle Lebras-Chopard). Cette peur est renforcée non seulement par le contexte contemporain de mutations sociales, mais aussi par le fait que plusieurs régentes ont gouverné au cours du XVI^e siècle.

• La loi salique : une « loi fondamentale » sans fondement

Les clercs seront également au cœur du processus de réécriture de l'histoire qui aura pour clef de voûte, au XIV^e siècle, l'exhumation de la « loi salique » visant à entériner l'exclusion des femmes de l'exercice du pouvoir politique. Pour la mémoire collective, la « loi salique » est cette loi fondamentale du royaume, qui, remontant aux Francs Saliens, interdirait toute succession au trône pour les femmes. Cette « loi salique » originelle remonte au VI^e siècle et est fait un code privé dont un article parmi d'autres, celui qui sera mis en avant — après avoir été « revu et corrigé » — concerne l'héritage des terres, en certaines parties du territoire seulement. En outre, il prévoit également des règles de transmission matrilineaire. En tant que loi de droit pénal, la loi salique est obsolète à partir de l'an 800, et tombe dans l'oubli entre les IV^e et XIV^e siècles, période qui vit d'ailleurs régner nombre de femmes.

Autant dire que cette « loi salique » là n'a que peu à voir avec celle qui a été consacrée bien plus tard, au XIV^e siècle, comme devant être la pierre d'achoppement des rapports des femmes et des hommes au pouvoir politique. C'est que cette loi a été le fruit de la rencontre entre la nécessité pour une dynastie — les Valois — de fonder sa légitimité, et les objectifs de la clergie, cette classe montante pour qui « la fabrication de la « loi salique », qu'on doit à leur sagacité, constitua à tous égards une étape essentielle dans cette marche en avant de l'« ordre masculin » — qui fut aussi pour eux une marche vers le pouvoir » (Éliane Viennot). Dès lors, l'imposture devient « mensonge national ».

Cependant, sans que cela ne soit encore érigé en principe, ces trois prises de successions fallacieuses qui écartent à chaque fois des héritières potentielles, accréditent l'idée qu'en France, les filles ne succèdent pas au trône.